

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 20 (1948)

Heft: 10

Rubrik: Anthologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

habitation

COMMISSION DE RÉDACTION

LAUSANNE : Fr. Gilliard, architecte ; M. J. Balmas, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale ; Virieux, architecte cantonal.
GENÈVE : E. Fatio, architecte ; A. Guyonnet, architecte ; D^r A. Montandon. NEUCHÂTEL : F. Decker, architecte. FRIBOURG : E. Latellin, architecte.

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, 28, rue de Bourg, Lausanne.

ADMINISTRATION

11, avenue de Beaulieu, Lausanne. Chèques postaux Il. 6622. Téléphone 3 33 31. Adresse postale : Case postale Chauderon, Lausanne.

RÉDACTION

A. Hœchel, architecte F. A. S. et S. I. A., Genève ; Pierre Jacquet, architecte. Secrétariat de rédaction : 8, rue Gautier, Genève. Tél. 2 94 05.

TOUS LES MEMBRES DES SOCIÉTÉS SUIVANTES REÇOIVENT « HABITATION »

U. S. A. L. Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

F. A. S. Section romande de la Fédération des architectes suisses

S. C. H. Société coopérative d'habitation, Lausanne

S. C. H. Société coopérative d'habitation, Genève

S. A. L. Société pour l'amélioration du logement, Genève

S. D. T. Société des dessinateurs et des techniciens du canton de Vaud, Lausanne

Le Logement ouvrier, Lausanne

ABONNEMENT

Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.— — Prix du numéro (Suisse) : Fr. 0.60.

Les fascicules séparés sont en vente à l'administration, à l'agence des journaux et dans les kiosques à journaux. — Versement au compte de chèques Il. 6622.

ANTHOLOGIE. — Le propre des époques favorables aux arts, c'est de savoir les répandre partout, sur la maison du paysan comme sur le palais, sur la cathédrale d'une ville opulente comme sur l'humble église de village. La moindre construction grecque exhale un parfum d'art, tout comme le temple le plus riche, et les petites maisons de Pompéi, bâties en moellons de tuf et en briques, sont des œuvres d'art aussi bien que les monuments publics de cette cité. Quand un siècle ne voit plus dans l'art qu'une affaire de luxe, que l'apanage des classes privilégiées ou qu'une enveloppe propre seulement à certains monuments publics, ce siècle peut être policé, il n'est certainement pas civilisé et on peut pressentir des déchirements cruels. Il en est des jouissances intellectuelles comme des jouissances matérielles, lorsqu'elles ne sont qu'un privilège, elles excitent l'envie et provoquent des colères. Quand un petit nombre de personnes savaient lire, la foule ignorante, maîtresse un jour, brûlait les livres avec autant de passion qu'elle brûlait de somptueux châteaux où toutes les jouissances matérielles de la vie étaient réunies. Faire de l'art une chose de luxe, ou associée seulement à la richesse, est donc un grand danger pour l'art et le petit nombre de ceux qui jouis-

sent. Il importe donc à tous de rendre à l'art ses droits sur toutes choses, sa place partout, de faire pénétrer dans l'esprit de tous et des artistes d'abord que l'art ne consiste pas, en architecture, dans l'emploi de marbres précieux, dans l'accumulation des ornements, mais dans la distinction de la forme et dans l'expression vraie des besoins, car il n'en coûte pas plus de tailler un profil d'après un principe judicieux et sur un bon tracé, que de le galber sans tenir compte de la place et de l'effet qu'il doit produire. Au XIII^e siècle, l'art trouvé par l'école laïque était essentiellement démocratique, il était dans tout, et le villageois pouvait être aussi fier de sa petite église, le simple chevalier de son manoir, que le citadin de sa cathédrale et le suzerain de son palais. Il ne suffit pas aux artistes d'admirer les arts du passé ; les copier, c'est un aveu d'impuissance ; il faut les comprendre et s'en pénétrer, en tirer des conséquences applicables au temps où l'on vit, et ne voir dans la forme que l'expression d'une idée. Toute forme dont il est impossible d'expliquer la raison d'être ne saurait être belle et, en ce qui regarde l'architecture, toute forme qui n'est pas indiquée par la structure doit être repoussée. VIOLLET-LE-DUC (1814-1879).

